

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Étaient présents : Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, TAVET Dominique, DE LA GOUBLAYE DE NANTOIS Marie-Caroline, MOREL Virginie, MM. LEBLANC Jean-Michel, SERVANT Christian, PENIN Loïc, RACAULT Cyril, et CHARTON Aurélien.

Était excusée : Mme OUVRARD Tindhya

- **Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal** :
 - o Signature de l'ensemble des membres du Conseil Municipal

- **DÉLIBÉRATIONS** :

- o **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2026** :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les éléments ci-dessous :

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100% sur votre commune). Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2026, le coefficient index ingénierie est de 1,5983. Votre population totale en 2026 est de : 360 habitants.

Le montant de la redevance pour votre commune s'élève donc à **245 €**.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- o **Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)** :

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Mme TAVET Dominique,
- M. RACAULT Cyril,
- M. LEBLANC Jean-Michel,
- M. SERVANT Christian,
- M. PENIN Loïc,
- Mme DE LA GOUBLAYE DE NANTOIS Marie-Caroline,
- Mme MONTAJAULT Sophie,
- M. CHARTON Aurélien,
- Mme GUERIN Muriel,
- M. BARBOTIN Nicolas,
- Mme GUILLET Marie-Paule,
- M. DEVAUX Raphaël,
- M. GUILLET Jean,
- M. DUCROS Garry,
- Mme LAHAYE Marie-Laure,
- Mme SAVIGNY Stéphanie,
- Mme BOBEAU Audrey,
- Mme LANGLOIS Christelle,
- M. TROCHUT Philippe,
- Mme DIGNAC Annick,
- Mme DARDENTE Gaëtane,
- Mme COMMAILLE Anne-Marie,
- M. MARECHAL Gérard,
- M. FOUQUETEAU Gilles.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste des personnes à proposer au directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente à la Préfecture de la Vienne.

○ **Positionnement du Conseil Municipal sur le projet du parc éolien sur Cernay :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation et d'exploitation sur la commune de CERNAY d'un parc de 4 éoliennes d'une hauteur totale de 150 mètres et précise que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Madame le Maire énonce l'historique de ce projet soit :

- En octobre 2014, le Conseil Municipal de Cernay avait émis un avis favorable pour mener une étude d'impact sur l'environnement.
- En fin d'année 2022, le promoteur transmet un résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement dont il y figure les risques pour la faune sauvage protégée dont certaines espèces d'oiseaux et les chauves-souris ainsi que les nuisances environnementales sur la santé humaine, sonores et surtout visuelles.
- En février 2023, la commune de CERNAY a de nouveau statuer sur ce projet et a émis un avis défavorable à la poursuite de celui-ci.

Cependant, aujourd'hui, à partir du lundi 4 mai 2026 et jusqu'au mercredi 10 juin 2026 inclus, une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Cernay, a lieu afin de recueillir tous les avis. De plus, les communes dans un périmètre proche de la commune de CERNAY doivent également délibérer afin d'émettre leur avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis défavorable à la poursuite de ce projet,
- Donne tout son soutien à la commune de CERNAY afin que ce projet soit abrogé.

- **VOIRIE 2026 :**

- Le bureau d'études est venu le 14 avril 2026.
- Trottoir 1 : enrobé mairie : 33 894.48 € TTC,
- Trottoir 2 : enrobé abris de bus : 17 173.41 € TTC,
- Trottoir 3 : enrobé dans lotissement : 32 508.26 € TTC,
- Total : 83 576.15 € TTC
- Enveloppe budgétisée 60 000 € → choix de faire les trottoirs 1 et 3 (excepté terre végétale dans le devis).
- Les demandes de subventions suivantes seront sollicitées :
 - Département de la Vienne : Activ 3 : 15 000 €
 - Grand Châtelleraut : Fonds de concours : 11 011.42 €
 - Attribution d'une compensation de 35 000 € (transfert de compétence de la voirie).
 - Soit un reste à charge de la commune environ 5 000€.
- Réseau d'eaux pluviales : cette compétence est gérée par l'Agglomération de Grand Châtelleraut :
 - Un technicien va venir prochainement pour regarder à l'aide d'une caméra l'état des buses au niveau des regards.

- **ANCIENNE BOULANGERIE : ETUDE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :**

- Lancement de l'étude de l'assainissement non collectif : bureaux d'études NCA environnement de Neuville-de-Poitou et BE de Lusignan.
- Attente du délai de validité des études.

- **TERRAIN CIMETIERE :**

- Devis réalisé par un géomètre → AGEA
- Coût : 697.32€ pour SCI GP les éclairés et 697.32€ pour la commune
- Pose de 3 bornes

- **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

- M. Cyril CIBERT est le nouveau président du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut.
- Il y a 15 vice-présidents
- Il y a 21 conseillers délégués
- L'enveloppe globale des indemnités s'élève à environ 380 000 € :
 - 4 521€ pour le président,
 - 1 274€ par vice-président,
 - 452€ par conseiller délégué (président + bassin de vie),
 - 349€ par conseiller délégué.

- **COMPTE RENDU SIVOS ET ECOLE (par Mmes TAVET et LEAU) :**
 - Présentation des titulaires et suppléants,
 - Election des présidents et vice-présidents :
 - M. BIGOT Philippe : président
 - Mme LEAU Valérie : 1^{ère} vice-président
 - M. BOURDEAU Vivian : 2^{ème} vice-président
 - Le président et les vice-présidents refusent leurs indemnités.
 - Une nouvelle ATSEM a été recrutée à l'école maternelle d'Orches : Mme HOFFMANN Emily.
 - Un appel à candidature est lancé pour le 2^{ème} poste d'ATSEM.
 - Un enfant scolarisé uniquement 2 jours par semaine (faute de transport)
 - Demande faite et acceptation de Grand Châtelleraut pour créer un nouvel arrêt de car à la rentrée de septembre 2026 sur Savigny

- **COMPTE RENDU OPEERA (par M. PENIN et Mme MOREL) :**
 - Assemblée générale le 20 avril au Pôle Petite Enfance à Scorbé-Clairvaux.
 - Relais petit-enfance avec gestion associative.
 - Budget : 70% de taux d'occupation minimum (68% aujourd'hui) :
 - Budget à l'équilibre
 - 20 000 € de recettes
 - Pénalité CAF si non-respect des horaires en plus et en moins.
 - Budget global : 495 000 €
 - 424 000 € multi-accueil (22 places)
 - 68 755 € relais petite enfance
 - 2 860€ association.
 - Données complémentaires :
 - 193 places de garde sur le territoire,
 - Enfants de 2 ½ ans à 6 ans,
 - Places d'urgence disponibles,
 - Attribution des places en mars et en octobre,
 - Infirmière spécifique.

- **CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE :**
 - Appel à candidature → 8 candidatures (fin de la publication le 5 mai 2026).

- **COMMEMORATION DE LA CEREMONIE DU 8 MAI :**
 - Rendez-vous à 11h à la mairie,
 - Dépôt de la gerbe,
 - Suivi d'un pot de l'amitié (vin d'honneur commandé chez Christian au café)
 - Gerbe de fleurs commandée.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**
 - Dépenses informatiques :
 - Acquisition d'un ordinateur portable : 699 €
 - Installation d'un écran de projection : 989.16 €
 - Préparation d'Octobre Rose, suivi par Mme TAVET Dominique :
 - Demande pour récupérer des accessoires en vue de l'évènement (parapluie, badge,...)

- PLUI HM, suivi par Mme MONTAJAULT Sophie :
 - Réunion le 1er juin 2026 à Sossay.
- Sinistre local chasse
 - Passage au tribunal : le coupable doit verser 100 € et il devra faire 160h d'Intérêts Généraux (ou 2 mois ferme).
- Installation de 3 bancs extérieurs : Coût 1 792.80 €.
- Devis en cours pour les bancs de l'aire de jeux.
- Délégation pendant les élections sénatoriales le 27 septembre 2026
 - Réunion obligatoire le vendredi 5 juin 2026.
- Lancement d'un sondage pour créer une épicerie ambulante dès septembre 2026.
- Devis peinture pour la salle des fêtes : 5 mai 2026 à 19h

PROCHAINE RÉUNION : LUNDI 1^{er} JUIN 2026 à 20h

Le Maire,



Leau
Valérie LEAU